

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu au couvent de l'Islet le 28; à Saint-Flavien, le 30; au collège de Lévis, le 1^{er} novembre; à Saint-Charles, le 3.—Frédéric Desjardins, libraire de Saint-Roch de Québec, poursuivi au criminel pour vente de livres immoraux et obscènes, a été trouvé coupable, et condamné à six mois de prison. Si cet individu a une famille, nous la plaignons; mais nous ne pouvons avoir la moindre sympathie pour lui. La punition que lui a attirée son négoce criminel est richement méritée. Puisse cet exemple servir à ceux qui peuvent être dans le même cas! Ceux qui vendent de semblables ouvrages sont, sans doute, gravement coupables, mais les officiers de douane qui les laissent arriver à destination ne le sont pas moins. Pour couper le mal dans sa racine, il faut que ces derniers commencent par faire leur devoir.—La paroisse de Saint-Ambroise, a fêté, dimanche dernier, l'anniversaire de sa fondation, et inauguré un magnifique orgue, fabriqué par la maison Casavant.

Rome.—Un Rescrit de la S. C. des Indulgences, en date du 28 septembre 1893, accorde une *Sanatoria* générale en faveur de toutes les confréries du Rosaire dont l'érection pourrait ne pas être valide. La *Sanatoria* doit être entendue dans le sens le plus large et sans aucune exception.

France.—Le fameux Zola est dans la tribulation. Son roman sur Lourdes a été mis à l'Index; plusieurs poursuites lui ont été intentées à ce sujet, et M. Henri Lasserre, dans une lettre ouverte publiée par la presse française, lui prouve qu'il a altéré la vérité, *sciemment* et *volontairement*, c'est-à-dire qu'à tous ses titres il peut ajouter celui de *menteur*.—M. l'abbé Goussard, chanoine titulaire de la cathédrale de Chartres et Directeur de la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, vient d'être nommé chanoine honoraire de Montréal. M. Goussard succède dans cette dignité à M. le chanoine Manceau, décédé au mois d'août dernier. Nos félicitations.

C'est en 1843 que les deux évêques de Chartres et de Montréal s'engagèrent réciproquement à nommer membre de leur Chapitre respectif un prêtre diocésain de leur collège. Par là ils voulaient relever et perpétuer les relations d'autrefois entre l'Eglise de Chartres et le Canada. On sait que les vieilles tribus canadiennes furent placées, lors de leur évangélisation, sous la tutelle de Notre-Dame de Chartres.

L'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, comté de Portneuf